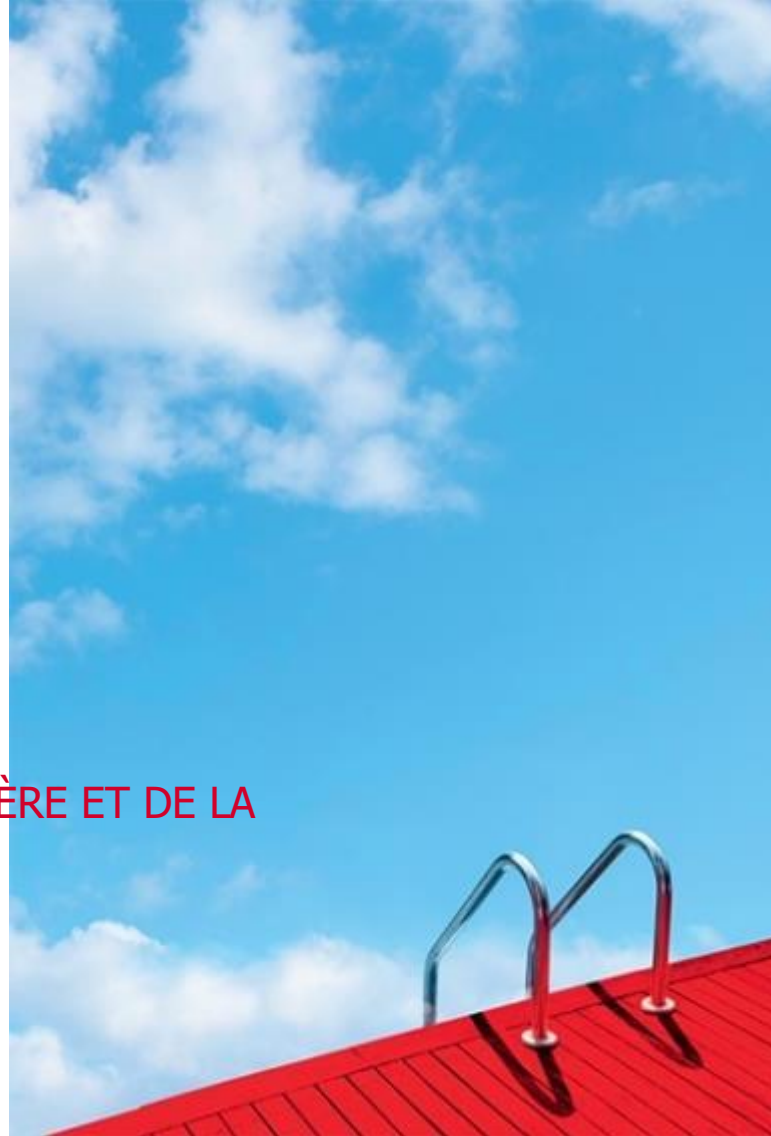


# Actualité prudentielle

EIFR - RENDEZ-VOUS DE LA RÉGULATION FINANCIÈRE ET DE LA  
CONFORMITÉ

11 DÉCEMBRE 2019

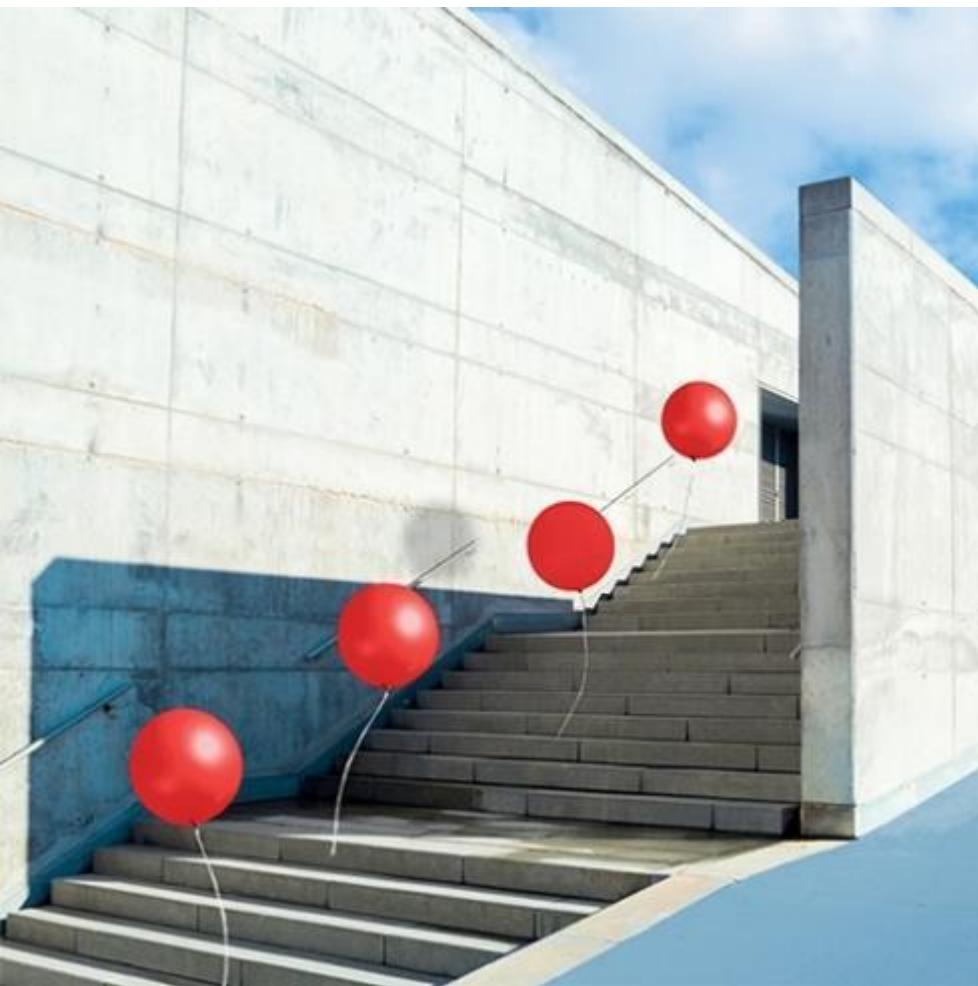


\* Le monde est tel que nous le façonnons.

The world is how we shape it\*

sopra  steria  
next

# Sommaire



**01** Refonte de la réglementation sur les risques

**02** Union Bancaire Européenne



# 01

Refonte de la  
réglementation sur les  
risques

# Adoption du « paquet bancaire » Européen

Un nouveau pas en avant dans le renforcement de la surveillance des banques

**Un ensemble complet de mesure qui modifie significativement le dispositif prudentiel/liquidité/résolution en vigueur, dont :**

- Ratio de levier de 3%
- Mise en œuvre du NSFR avec certaines adaptations
- Obligation de déclaration du FRTB
- Encadrement des exigences de fonds propres supplémentaires du pilier II et clarification des règles relatives au coussin systémique
- Renforcement des obligations MREL pour les banques Tier 1 (BRRD/RMRU)

**Renforcement des obligations de coopération entre les autorités prudentielles et celles chargées de la lutte contre le blanchiment de capitaux**



**Entrée en vigueur du dispositif CRR2 / CRD5 le 27 juin 2019.  
Selon les dispositions les établissements auront entre 18 et 24  
mois pour implémenter les nouvelles règles.**





“ L'accord qui vient d'être conclu pour finaliser Bâle III est le meilleur accord possible pour la France et pour l'Europe.

F. Villeroy de Galhau  
7 décembre 2017

# Quel est l'ambition de l'accord de Finalisation de Bâle III ?

Une revue complète du dispositif de surveillance prudentielle

## Risques de crédit

- Granularisation des méthodes standard
- Révision et limitation des modèles internes

## Risques opérationnels

- Revue et généralisation du modèle standard

## Risques de marché

- Ajustements du FRTB

## Plancher en capital - « output floor »

- Homogénéisation des pratiques

## Délais de mise en œuvre

- Mise en œuvre étalée entre 2022 et 2027



# Un accord de plus en plus discuté par les établissements

Les besoins exigés en fonds propres sont ils raisonnables ?

## Un impact majeur pour les banques

- Impact assessments EBA (août et décembre 2019) :
  - └ entre 135 et 125 Md€ de Fonds Propres (dont 91– 83 Md€ de CET1)
  - └ Hausse d'environ 24% (+29% pour les GSII)
- Certaines études estiment l'impact en fonds propres à 400 Md€

## Les banques et l'économie européennes sont elles capables de le supporter ?

- Level playing field : impact sur les fonds propres de banques américaines évalué à +1,5%
- Forte concurrence entre banque européennes et américaines
- Contexte de forte pression sur la rentabilité



# Pendant les débats les travaux continuent

L'EBA a publié un ensemble d'avis techniques sur les modalités d'implémentation

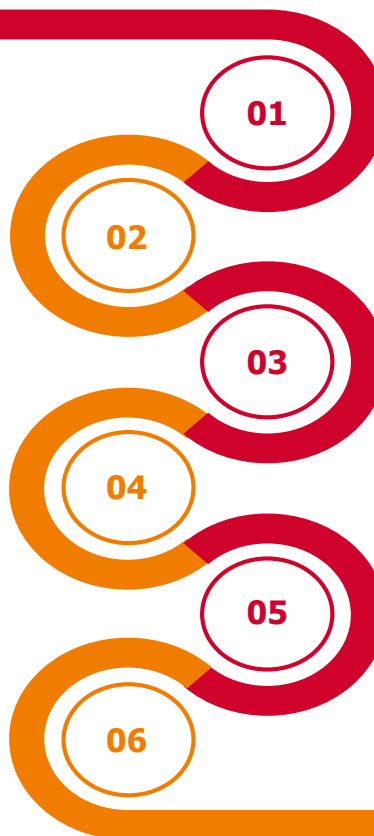


Les avis publiés en Aout et Décembre 2019 répondent à une sollicitation de la commission Européenne en Mai 2018 et s'appuient sur des analyses d'impacts détaillées par mesures

**Application du FRTB** et approbation du recalibrage de la méthode standard

**Application du CVA** en adoptant une démarche d'introduction progressive

Utilisation de la « loan splitting approach » sur les crédits hypothécaires résidentiels en méthode standard



Généralisation de l'**output floor** et utilisation dans l'ensemble des mécanismes de surveillance prudentielle

**Risques opérationnels** : pas de neutralisation du multiplicateur interne des pertes (ILM) pour les banques dont le BI est en bucket 2 ou 3

**Risques de crédit** : pas de mesure de soutien additionnelles aux PME au-delà de ce qui est prévu en méthode standard



# Pendant les débats les travaux continuent

Les prochaines étapes



La finalisation Bâle III devrait faire l'objet d'un texte CRR3 qui est annoncé à horizon 2022

## Plusieurs consultations en cours

- Consultation émise par le Comité de Bâle sur le calibrage du CVA
- Consultation émise par la Commission Européenne sur les principes de mise en œuvre de la finalisation Bâle III

**Relance de la transposition suite à l'élection définitive de la nouvelle Commission Européenne**

# Quels impacts pour les établissements ?



**Se préparer à une variabilité de plus en plus forte des règles**



**Dé-siloter les calculs de risques pour pouvoir croiser les méthodes**



**Accéder rapidement à des données élémentaires fiables et comparables**



# 02

Union Bancaire  
Européenne

# Où en est l'union bancaire Européenne ?

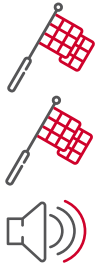
Rappel des principes clés



**Un objectif affirmé depuis 2012 qui se heurte durablement à la complexité et la diversité de l'Union Européenne**

## Trois piliers fondamentaux

- Mécanisme de supervision unique
- Mécanisme de résolution unique
- Mécanisme de protection des dépôts Européen



## Des enjeux concrets de renforcement de la crédibilité du système financier européen

- Réduction des PNP (Prêts Non Performants)
- Harmonisation du cadre prudentiel européen
- Rentabilité du secteur bancaire européen

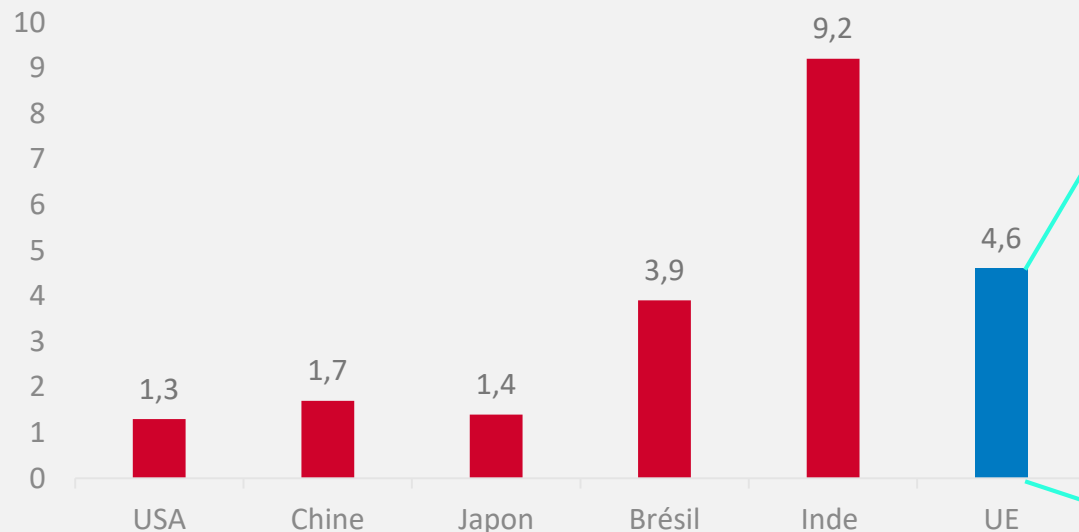


# La gestion des prêts non performants : une priorité pour la crédibilité européenne

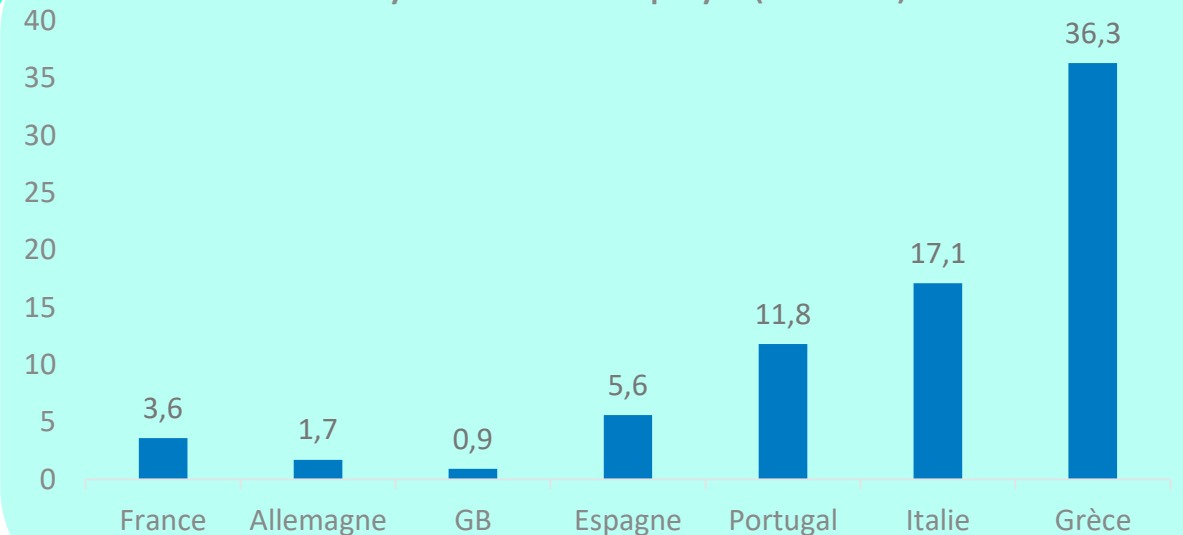


En 2017, l'Union Européenne faisait très largement figure de mauvais élève en termes de qualité des bilans bancaires.

Part des PNP (%) sur les prêts en 2017



Analyse selon les pays (extrait)



# A l'initiative du conseil européen un ensemble de mesures volontaristes sont mises en place depuis l'été 2017

## 10 mesures pour refondre le cadre réglementaire



Renforcer la gouvernance pour la maîtrise des risques



Améliorer la transparence sur les prêts non performants



Etablir un marché secondaire liquide pour les PNP au niveau européen

Entités	Mesures	Dates
BCE	Lignes directrices pour tous les membres de l'union bancaire	Fin 2018
ABE	Guidelines sur la gestion PNP	Été 2018
ABE	Orientations détaillées sur l'octroi de prêts et leur gouvernance en interne	Été 2018
CERS	Développement d'approches macroprudentielles pour prévenir les problèmes liés aux PNP	Fin 2018
ABE	Obligations renforcées en matière d'information quant à la qualité des actifs et aux PNP	Fin 2018
ABE	Orientations sur la surveillance des enregistrements des prêts	Fin 2017
ABE, BCE	Initiatives visant à renforcer l'infrastructure de données	Fin 2017
Commission	Plan pour la création de sociétés nationales de gestion de portefeuille	Fin 2017
Commission	Approche européenne pour encourager le développement du marché secondaire	Été 2018
UE	Examens par les états membres sur les régimes d'insolvabilité	Fin 2018

# Un premier bilan encourageant



**Une réduction confirmée : taux de PNP de 3,3% et une hausse du taux de provisionnement (60%)**

**Un plan d'action largement réalisé**

- FINREP 2020 : nouvelles exigences de transparence
- Directives sur le recouvrement extra-judiciaire du collatéral
- Limitation de l'impact des cessions massives sur les besoins en fonds propres (CRR2/CRD5)

**Un marché secondaire qui se renforce, même si il reste encore concentré sur certains pays**

- 112 milliards d'EUR de PNP cédés par des banques en 3 ans

# Quels impacts pour les établissements ?



**Mieux utiliser la masse des données disponibles et le potentiel de l'intelligence artificielle pour piloter les risques de crédit**



**Mettre en place d'une gestion active des prêts non performants en réalisant des cessions régulières**



# Merci.

---



## Votre contact



**Vincent Lefèvre**

Directeur Conseil Banque

T. 06 81 11 41 33

[Vincent.lefevre@soprasterianext.com](mailto:Vincent.lefevre@soprasterianext.com)